Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20261008-D2026_10_03-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 10 – 03**
Décision du 8 octobre 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **8 octobre** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	8 octobre 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 28 Votants : 32 (4 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** François BRISSIER, Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Bénédicte PINARD, Christophe REBULARD. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Sébastien COQUELIN, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Olivier BODIN (pouvoir à Schirel LEMONNE), Géraldine HARNOIS-MARTIN (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Patricia CASSONNET (pouvoir à Martine JOUANNET), Rozanne JAMAIN (pouvoir à Dominique MARCHAND).
Absents	Catherine TAUPIN, Victor CORREIA, Jean-Benoît DUFOUR.
Secrétaire de séance	Nadège GASPARETTO

Renouvellement composition Comité des Partenaires de la Mobilité

Christophe REBULARD rappelle que le Pays de Châteaugiron Communauté est devenu, au 1er juillet 2021, Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Dans ce cadre, un Comité des partenaires d'une trentaine de membres a été créé afin d'associer les acteurs du territoire à la gouvernance des mobilités.

Le Comité des partenaires est consulté sur les principaux éléments de la politique de mobilité : offre existante et nouvelles offres, couverture des dépenses par les recettes tarifaires, contribution des employeurs, qualité des services et information des usagers. Il est également consulté sur l'évaluation de la politique de mobilité, les projets structurants, le versement mobilité et le document de planification.
Des évolutions réglementaires sont intervenues en 2025 concernant les modalités de composition et de fonctionnement du Comité des partenaires. Le Comité comprend notamment :

- des représentants des organisations professionnelles d'employeurs ;
- des représentants des organisations syndicales de salariés ;
- des représentants d'associations présentes sur le territoire, notamment d'usagers ou d'habitants ;
- des habitants tirés au sort.

Par ailleurs, les modalités de fonctionnement du Comité des partenaires ont également été précisées. Désormais, le comité devra se réunir au minimum deux fois par an, contre une fréquence minimale annuelle auparavant.

Afin de répondre aux nouvelles obligations réglementaires tout en conservant une représentation diversifiée des acteurs locaux, il est proposé de retenir 28 membres titulaires disposant du droit de vote. Le Président et le Vice-président en charge des mobilités participeraient aux réunions sans prendre part au vote.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20261008-D2026_10_03-DE

Collège	Sièges	Précisions
Représentants des employeurs	**10**	- INNOVAL - OLGA - BRIDOR - PIGEON TP - GFS - HYPER U - LIMEUL - CHATEAU DES PERES - Représentant des EHPAD - Représentant des ADMR
Organisations professionnelles d'employeurs	**4**	- Club Entreprises du Pays de Châteaugiron - CCI - CMA - MEDEF
Associations d'usagers ou d'habitants	**4**	- AUTIV - Roazhon Mobility - Rayons d'action - Handicap Services 35
Habitants tirés au sort	**2**	- 2 habitants tirés au sort
Organisations syndicales de salariés	**4**	- CFDT - CGT - CGT-FO - CFE-CGC
Partenaires institutionnels	**4**	- Etat - Région Bretagne - Département d'Ille et Vilaine - Pays de Rennes
Total	**28**	**Dont 14 représentants des employeurs, soit 50 % des sièges**

Concernant les habitants tirés au sort, le Pays de Châteaugiron Communauté organisera un appel à volontaires. Les habitants intéressés pourront déposer leur candidature en remplissant un formulaire disponible sur le site internet et à l'accueil du Pays de Châteaugiron Communauté et des communes.

Le tirage au sort sera effectué lors d'un prochain Conseil communautaire parmi les candidatures reçues. Les habitants candidats devront être majeurs et justifier d'une domiciliation sur le Pays de Châteaugiron Communauté.

Le fonctionnement du Comité des Partenaires est régi par un règlement intérieur joint en annexe à la présente délibération.

Stéphane LENFANT, Schirel LEMONNE et Lara BAKHOS ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ de faire évoluer la composition du Comité des Partenaires de la Mobilité, composé des collèges décrits ci-dessus ;
- ✓ d'approuver le règlement du Comité des Partenaires de la Mobilité, comprenant notamment les modalités de tirage au sort des habitants ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Nadège GASPARETTO